

Vu pour être annexé à la délibération du 05/03/2020
approuvant les dispositions du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal
Fait à Corbie,
Le Président,



Réalisé le : 02/03/2020

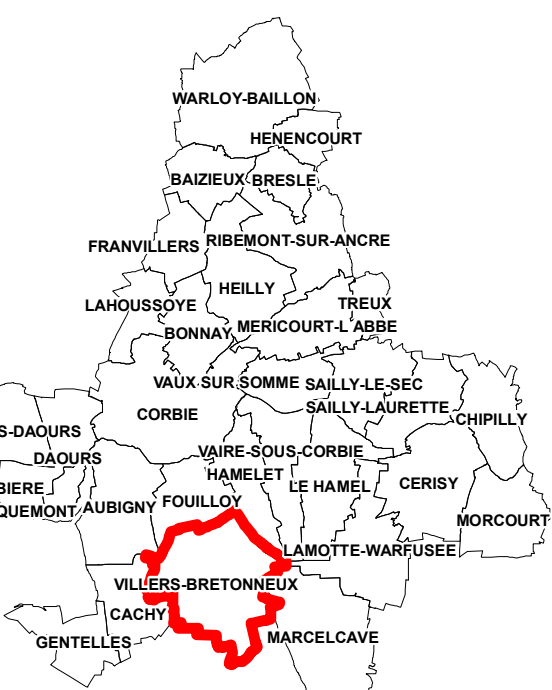
ARRETE LE : 16/05/2019 PUIS LE : 10/10/2019
APPROUVE LE : 05/03/2020



Haute-de-France (Dépt. Somme)
2 rue de la République
80000 La Neuville
Tél. 03 20 51 50 50
Fax 03 20 51 50 51

Somme Normandie (Dépt. Somme)
2 rue de la République
80000 La Neuville
Tél. 03 20 51 50 50
Fax 03 20 51 50 51

Grand Est (Dépt. Somme)
2 rue de la République
80000 La Neuville
Tél. 03 20 51 50 50
Fax 03 20 51 50 51



Légende

- Couloirs de bruit identifiés de part et d'autre des infrastructures terrestres classées voies bruyantes
- Secteur hors PPRI soumis à des prescriptions spéciales en raison du risque d'inondation au titre de l'article R151-34 du Code de l'Urbanisme

Zonage réglementaire du Plan de Prévention des Risques Inondation de la Vallée de la Somme et ses affluents :

- Zone inondable de type 1
- Zone inondable de type 2
- Zone inondable de type 3
- Zone inondable de type 4

Eaux pluviales :

- Axes de ruissellement artificiels
- Axes de ruissellement naturels (avec zones tampons de 5m et 10m)
- Zone prioritaire pour la gestion de l'eau pluviale
- Zone à risque pour la gestion de l'eau pluviale

Périmètres de protection des captages :

- Périmètre de protection des captages immédiat
- Périmètre de protection des captages rapproché
- Périmètre de protection des captages éloigné

